

# **LE JOUR OU LEUR DESTIN BASCULA**

# ARMÉE DE TERRE ET ARMÉE DE MER



## ORDRE DE MOBILISATION GÉNÉRALE

Par décret du Président de la République, la mobilisation des armées de terre et de mer est ordonnée, ainsi que la réquisition des animaux, voitures et harnais nécessaires au complément de ces armées.

Le premier jour de la mobilisation est le Samedi 21 Août 1914

Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions du **FASCICULE DE MOBILISATION** (pages coloriées placées dans son livret).

Sont visés par le présent ordre **TOUS LES HOMMES** non présents sous les Drapeaux et appartenant :

1° à l'**ARMÉE DE TERRE** y compris les **TROUPES COLONIALES** et les hommes des **SERVICES AUXILIAIRES**;

2° à l'**ARMÉE DE MER** y compris les **INSCRITS MARITIMES** et les **ARMURIERS** de la **MARINE**.

Les Autorités civiles et militaires sont responsables de l'exécution du présent décret.

Le Ministre de la Guerre.



Le Ministre de la Marine.



« Tous étaient nos  
enfants »

*J'irai en souvenir de ceux qui sont tombés  
Déposer quelques roses et des pensées aussi  
Sur ces tombes sans noms où le marbre est tout gris  
Où personne ne va, où le temps est passé  
J'irai brûler un cierge et à genoux prier  
En hommage aux soldats qui ont donné leur vie  
Se battant en héros pour la mère patrie  
Même au bout de cent ans doit-on les oublier ?  
J'irai relire pour eux au pied des monuments  
Le nom de ces gradés ou simples militaires  
Gazés ou enterrés, héros ou suicidaires  
Tous étaient jeunes et beaux tous étaient nos enfants*

Poème d'un auteur inconnu. Sur [Lourdes-Infos.com](http://Lourdes-Infos.com)